

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le 30/01/2025
ID : 001-210101895-20250127-DEL25_07-DE

N° 25 / 07

Séance du 27 janvier 2025

Nombre de
Membres

En Exercice : 14
Présents : 10
Procuration : 4
Votants : 14
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept janvier à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 14 janvier 2025

Membres présents: Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, DROST Patricia

Absent(e)s ou excusé(e)s : ARTERO Véronique (pouvoir à Bernard FOUCART) ; BILLET Benoît (pouvoir à BOSSON Pascale) ; CARREZ Laurent (pouvoir à Joël PRUDHOMME) ; Sophie SELLIER (pouvoir à Denis MOSSAZ)

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Exonération de loyer

Afin de soutenir le tissu économique local de la Commune d'INJOUX-GENISSIAT et faciliter l'installation sur le territoire de la commune de diverses activités professionnelles.

Monsieur le Maire propose d'exonérer de loyers l'activité « Eveil des petits pandas » exercée par Madame COLLOMBAT Karine Chantal au 1 D route de Richmond pour une durée de six mois à compter du loyer de janvier 2025.

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

⇒ **Approuve** l'exonération de loyer pour l'activité « Eveil des petits pandas » exercée par Madame COLLOMBAT Karine Chantal au 1 D route de Richmond pour une durée de six mois à compter du loyer de janvier 2025.

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exonération de loyer.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

